



Bouteille de gaz dans partie commune à usage privatif

Par **Dodo83fr**, le **04/07/2015** à **11:40**

Bonjour

Je suis copropriétaire dans une petite copropriété ou nous sommes 2 propriétaires. Le terrain a été divisé en 2 en partie commune mais à usage privatif .

Mon voisin a actuellement sa bouteille de gaz pour sa plaque de cuisson sur ma partie. Je lui ai demandé de la déplacer mais il ne veut pas et il l'affirme que les frais sont à la charge des deux copropriétaires ? A t'il raison ? Que dois je faire pour qu'il déplace cette bouteille située à 1m de mon logement et sur ma terrasse et qui peut être dangereuse pour les personnes vivant juste à côté ? Merci